

# Frais de déplacement (liste de contrôle avant le voyage)

Un certain nombre de frais associés au déplacement effectué pour se rendre aux salons professionnels internationaux sont remboursables dans le cadre du Programme de marque.

Les conditions requises à vérifier avant le voyage, sont énumérées ci-dessous :

**(LES DÉPLACEMENTS INTÉRIEURS NE SONT PAS REMBOURSABLES)**

**!!! VEUILLEZ COCHER TOUTES LES CASES CI-DESSOUS AVANT DE PARTIR EN VOYAGE !!!**

**Le salon professionnel doit figurer sur le plan de marketing approuvé :**

Le nom du salon professionnel (par ex. SIAL '2000) et le pays où aura lieu ce salon (par ex. en France) doivent figurer sur le plan de marketing approuvé du participant.

**Si le salon commercial est doté d'un pavillon É.-U. parrainé par le Service agricole étranger (FAS), votre stand doit se trouver dans ce pavillon :**

Si le salon comprend un pavillon É.-U. parrainé par le FAS, le participant doit exposer ses produits dans l'enceinte de ce pavillon.

Vous pouvez obtenir la liste des salons parrainés par le FAS à :

<http://www.fas.usda.gov/scripts/agexport/EventQuery.asp>

**Vous devez exposer vos produits dans un salon professionnel international :**

Le participant doit y exposer des marques et des produits mentionnés dans leur plan de marketing approuvé sur un stand.

**Le nombre maximum de voyageurs est de deux :**

Le participant peut, pour chaque salon, faire une demande de remboursement des frais de déplacement pour deux représentants du produit. Si les représentants sont des employés du participant, une lettre signée par le directeur général de l'entreprise pour lequel le participant travaille doit être fournie. Cette lettre doit indiquer le nom du ou des représentants et confirmer qu'ils ont représenté le produit au nom de la société participant au salon.

**L'avis de déplacement doit être rempli avant le voyage :**

Le participant doit avertir le Service de commerce agricole à l'étranger (ATO) du pays de destination par télécopie au moins 14 jours (45 jours serait préférable) avant de se rendre au salon professionnel. Un *Avis de déplacement* a été rédigé à cette fin. Les dossiers d'application contiennent tous un formulaire original. Vous pouvez également obtenir un exemplaire du formulaire à <http://www.wusata.org/branded2/2000travelnotify.doc>. Le participant doit remplir ce formulaire et l'envoyer par télécopie à l'ATO du pays étranger avant de partir en déplacement.

**Les passagers doivent voyager avec une compagnie aérienne américaine :**

Les passagers doivent réserver leur vol aller et retour auprès d'une compagnie aérienne américaine : (Plusieurs compagnies aériennes américaines ont établi un partenariat avec des compagnies aériennes étrangères. Toutefois, le billet d'avion ne sera pas remboursé, si vous utilisez l'une de ces compagnies aériennes étrangères, même si vous avez réservé votre billet auprès d'une compagnie américaine.)

**Seuls les billets de classe économique plein tarif sont remboursables :**

Les voyageurs recevront le remboursement de plus de 50 % du montant de leur billet plein tarif en classe économique. Si le voyageur choisit d'acheter un billet en classe affaires ou en première classe, il devra présenter un devis du prix d'un billet en classe économique, délivré par l'agent de voyages. **Le devis doit se rapporter à la même compagnie aérienne que celle indiquée sur le billet du voyageur, pour un siège en classe économique et doit être signé par l'agent de voyages.**

**☐ Seuls les vols directs sont remboursables :**

Les voyageurs ne seront remboursés que si leurs vols aller et retour, leur permettant de participer au salon professionnel, sont directs. Si le voyageur décide de se rendre dans d'autres villes, avant ou après le salon, il devra présenter un devis délivré par l'agent de voyages, indiquant le coût du vol aller et retour direct, permettant de se rendre au salon. **Le devis doit se rapporter à la même compagnie aérienne que celle indiquée sur le billet du voyageur, pour un siège en classe économique et doit être signé par l'agent de voyages.**

**VEUILLEZ IMMÉDIATEMENT APPELER L'ASSOCIATION DE COMMERCE AGRICOLE DE L'OUEST DES ÉTATS-UNIS (WUSATA), SI VOUS NE POUVEZ PAS COCHER L'UNE DES CASES CI-DESSUS, AVANT DE PARTIR EN VOYAGE !!!**

La WUSATA interdit la discrimination en matière d'emploi et de services. Les personnes handicapées qui ont besoin d'un moyen différent de communication pour obtenir les informations relatives au programme, ou qui aimeraient recevoir notre politique de non-discrimination, peuvent nous appeler au +1 360-693-3373.